



Les Bourses d'excellence à la maîtrise Alphonse-Marie Parent

Deux bourses d'excellence de 7 500 \$ sont octroyées chaque année à des étudiants ou des étudiantes qui entreprennent des études de maîtrise à plein temps à la Faculté de philosophie à l'hiver, l'été ou l'automne de l'année civile en cours. (Les personnes inscrites en scolarité préparatoire pourront appliquer à partir du moment où elles seront admises définitivement à la maîtrise.) Ces bourses sont financées par la Faculté de philosophie, la Fondation de l'Université Laval et la Chaire la philosophie dans le monde actuel.

L'excellence du dossier académique (dont une moyenne cumulative au 1er cycle supérieure à 3,67, ou l'équivalent) est le premier critère pour l'obtention de ces bourses.

Les récipiendaires doivent être inscrits à plein temps à la maîtrise à la Faculté de philosophie au moment où la bourse prend effet. Peuvent être considérés « à temps plein » par accommodement les étudiantes et étudiants inscrits à au moins 6 crédits en situation de grossesse, de monoparentalité, ayant un handicap majeur, etc. Sont exclues par ailleurs les personnes qui détiennent une autre bourse d'importance (CRSH, FQRSC, etc.) ou une autre qui, combinée à celle-ci, équivaldrait à ce niveau de bourse.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le **1er août de chaque année**.

Le dossier de candidature, présenté en quatre copies, doit contenir les pièces suivantes :

1. Une brève lettre de présentation.
2. Une description du sujet ou du domaine de recherche visé, de 20 lignes maximum (en Times 12 ou l'équivalent).
3. Un relevé de notes officiel faisant état des résultats scolaires pour le premier cycle.
4. Un curriculum vitae à jour.

Information et transmission du dossier à etudes@fp.ulaval.ca